Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250306-25_042_CM-DE

DÉPARTEMENT

DES BOUCHES-DU-RHONE

_____

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

_____

Convocation transmise par voie électronique le 28 février 2025
Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 41

Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

L'**AN DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **SIX** du mois de **MARS** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX**, **Maire**.

N° 25-042

ENVIRONNEMENT
ZAC ECOPOLIS MARTIGUES SUD - RUE Jacques de VAUCANSON
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ "GANAYE IN STOCK"
POUR LE STOCKAGE DE PRODUITS EN ENTREPÔT ET EN VRAC
ENQUÊTE PUBLIQUE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX,** Maire, MM. Henri **CAMBESSEDES**, Gérard **FRAU**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, MM. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, MM. Roger **CAMOIN**, Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoints au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Adjoints de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, M. Christian **DEPREZ**, Mme Valérie **BAQUÉ**, M. Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, M. Jean-Francois **MAUFFREY**, Mme Sigolène **VINSON**, MM. Pierre **DHARREVILLE**, Frédéric **GRIMAUD**, Mmes Carole **CAHAGNE**, Joëlle **COULOMB**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, MM. Gilles **PICARD**, André **BOYÉ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Camille **DI FOLCO**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEVBRE**
Mme Sophie **DEGIOANNI**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger **CAMOIN**
Mme Linda **BOUCHICHA**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Florian **SALAZAR-MARTIN**
M. Mehdi **KHOUANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Marceline **ZEPHIR**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Sigolène **VINSON**
Mme Laëtitia **SABATIER**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Gérard **FRAU**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie **BAQU**É
M. Charles **LINARES**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Saoussen **BOUSSAHEL**

ABSENTS/EXCUSÉS SANS POUVOIR :

MM. Franck **FERRARO**, Thierry **BOISSIN**, Mme Christiane **VILLECOURT**, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Pierre CASTE**, **Adjoint au Maire,** a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

Chaîne d'intégrité du document : 8A AE C0 49 F3 9C 05 CF 8B BE 89 E0 05 CA B1 D8
Publié le : 18/03/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/566975

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Maire de Martigues
BP 60101 - 13692 MARTIGUES cedex - Tél. : 04.42.44.33.33 - Télécopie : 04.42.42.10.50 - le-maire@ville-martigues.fr - www.ville-martigues.fr

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250306-25_042_CM-DE

Par Arrêté Préfectoral du 22 janvier 2025, le Préfet des Bouches-du-Rhône a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et sollicitée dans le cadre d'une régularisation administrative par la Société "GANAYE IN STOCK", en vue de la modification de ses activités et des conditions d'exploitation de son site dédié au stockage de produits chimiques.

Description de l'activité et de son évolution

"Ganaye in Stock" est une société de logistique, d'entreposage et de conditionnement qui a racheté le site industriel sis 4 rue Jacques de Vaucanson à Martigues en 2016.

Le site occupe une surface totale de 18 500 m².

Sur son site de Martigues, la Société "Ganaye in Stock" exerce actuellement deux activités majeures :

. Le stockage de produit en entrepôt

Ces produits sont stockés en emballage industriels (palettes, Grands Récipients pour Vrac "GRV", bidons, big-bags, fûts,…) sur des étagères à palettes. Ce sont des produits dangereux et des équipements à destination des navires qui escalent au port et des industries locales.

. Le stockage en vrac de produits en cuves

Une "cuverie" est dédiée au stockage de produits dans des réservoirs aériens. Des activités de conditionnement, de dilution et de dépotage y sont réalisées. Les produits stockés sont soit fabriqués soit utilisés dans la région. Ce sont majoritairement des produits corrosifs (acide chlorhydrique, lessive de soude), mais aussi des huiles végétales usagées.

La Société "Ganaye in Stock" fait évoluer ses activités sur son site de Martigues :

- *Augmentation des quantités de produits dangereux stockés en GRV ou en petits conditionnements sur palettes logistiques dans l'entrepôt,*
- *Transit, tri et regroupement des déchets solides ou liquides conditionnés (emballés). Ce sont des déchets provenant des navires qui escalent au port. Certains déchets sont dangereux (solvant de peintures, huiles, chiffons souillés, emballages vides, aérosols, batteries, piles …) et d'autres sont des déchets non dangereux (ferrailles, bois …),*
- *Transit de déchets dangereux liquides en citerne. Ce sont des déchets provenant de la région. Il s'agit majoritairement de mélange d'eau et d'hydrocarbures, venant de nettoyage de cuves ou d'équipements industriels.*
- *Conditionnement en GRV de nitrate de calcium destiné aux stations d'épurations de la région,*
- *Regroupement et stockage d'huiles alimentaires usagées. Ces huiles sont collectées dans la région, puis filtrées et décantées pour être stockées en cuve,*
- *Stockage de liquides inflammables conditionnés (GRV ou fûts) dans des armoires extérieures,*
- *Stockage et distribution de carburants pour usage interne,*
- *Activité de lavage de citernes, fûts et GRV sur une aire extérieure dédiée,*
- *Activité de remplissage de citernes en eau potable à partir du réseau d'alimentation de la commune de Martigues permettant d'alimenter des navires en eau potable,*
- *Activité de collecte des eaux grises provenant des navires qui escalent au port.*

Le site est implanté dans la Zone Industrielle ECOPOLIS Martigues Sud en Zone Urbaine "UE" dédiées aux activités économiques, industrielles, commerciales, artisanales et de service ainsi qu'aux activités maritimes de plaisance.

Le site est concerné par le périmètre à risques du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Lavéra et se situe en zone "b14". L'activité du site "Ganaye in Stock" est compatible conformément au règlement du PPRT Lavéra approuvé le 15 mai 2023 et au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2017.

Chaîne d'intégrité du document : 8A AE C0 49 F3 9C 05 CF 8B BE 89 E0 05 CA B1 D8
Publié le : 18/03/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/566975

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250306-25_042_CM-DE

Étude d'impact :

Compte tenu de l'existence de ce site depuis 1983 et de sa localisation dans un environnement urbain à activités industrielles, l'activité n'aura aucune incidence notable sur son environnement et les sites naturels les plus proches. Par conséquent, le projet n'aura aucun impact supplémentaire sur la santé et la biodiversité.

Afin de suivre et surveiller l'impact de l'activité sur l'environnement, il est demandé de respecter strictement les surveillances périodiques proposées dans le rapport d'étude d'impact. Ces suivis concernent :

- la réalisation d'analyses sur les volets : air, eaux souterraines, eaux superficielles,
- le suivi et la destruction des déchets dangereux,
- Suivi des éventuelles plaintes des riverains sur les enjeux bruit et odeur.

Étude de danger :

L'étude de danger répertorie 192 scénarios probables dont les principaux sont les risques de perte de confinement (44 %) et le risques incendie (40 %).

Les enjeux les plus proches du site sont : le magasin Brico Dépôt, le Club Olympique de Tir de Martigues, les établissements de travail voisins au site, les axes routiers longeant le site, le Canal de Caronte.

Au vu de l'analyse de risques, les risques générés par les activités de "Ganaye in Stock" sont jugés acceptables avec la bonne application des mesures de réduction des risques à la source. Une attention particulière est demandée concernant la mise en place de ces dispositifs, notamment celui permettant de limiter le phénomène de dispersion d'acide chlorhydrique en cas de déversement accidentel.

Malgré l'évolution de l'activité de la Société "Ganaye in Stock", le périmètre d'exposition aux risques pour les riverains est réduit grâce aux mesures de réduction des risques à la source, en comparaison avec le périmètre précédent.

Conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement, le Préfet demande l'avis du Conseil Municipal sur l'évolution de l'activité de la Société "Ganaye in Stock", notamment au regard des incidences environnementales notables du projet sur le territoire.

Considérant que le site est existant et en activité depuis 1983 et racheté par le Groupe "Ganaye Développement" le 18 avril 2016,

Considérant que le dossier déposé permet de régulariser l'évolution de l'activité suite au rachat du site par la Société "Ganaye in Stock",

Considérant que le périmètre du risque toxique est réduit dans le cadre des évolutions d'exploitation projetées,

Considérant l'étude de danger de la Société "DEKRA" de février 2022,

Considérant l'étude d'impact de la Société "DEKRA" de février 2022,

Considérant que le site est classé en "Seveso" seuil haut suivant la réglementation "ICPE" notamment par l'utilisation de produits dangereux pour l'environnement de catégorie aiguë 1 ou chronique 1,

Ceci exposé,

Vu l'Arrêté de la Préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 22 janvier 2025 portant sur la réalisation d'une enquête publique, concernant la demande d'autorisation environnementale sollicitée dans le cadre d'une régularisation administrative par la Société "GANAYE IN STOCK,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville Durable" en date du 20 février 2025,

Chaîne d'intégrité du document : 8A AE C0 49 F3 9C 05 CF 8B BE 89 E0 05 CA B1 D8
Publié le : 18/03/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/566975

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250306-25_042_CM-DE

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 26 février 2025,

Le Conseil Municipal est invité :

- ***A émettre un avis FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale de Société "GANAYE IN STOCK"*** *en vue d'exploiter des installations de stockage de produits en entrepôt et de stockage en vrac de produits en cuves, dans la Zone Industrielle ECOPOLIS Martigues Sud,* ***SOUS RÉSERVE de tenir compte des éléments suivants :***

  . Les actions projetées et engagées présentées dans les rapports d'études permettant de réduire les impacts et les dangers devront être réalisées,

  . Les demandes d'autorisation de modification d'exploitation doivent être réalisées avant les évolutions effectives d'exercice de l'activité et non pas après dans des demandes de régularisation. Les effectifs de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) doivent être renforcés pour permettre aux Services de l'État d'exercer pleinement leurs missions et garantir la sécurité des populations,

  . La maintenance des organes de sécurité permettant de réduire les risques doit être scrupuleusement suivie tout comme les procédures de sécurité des salariés,

  . Lorsqu'un évènement grave se produit sur le site, la Commune doit en être informée immédiatement par le biais d'une fiche d'information Gravité/Perception (G/P) afin de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la population avoisinante,

  . Intégrer les contacts à joindre pour la Commune de Martigues en cas de déclenchement du Plan d'Opération Interne (POI).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Nombre de voix **POUR 33**
Nombre de voix **CONTRE 0**
Nombre d'**ABSTENTIONS .... ..5** (Mme COULOMB - M. DI MARIA - Mme WOJTOWICZ)
..... (M. BOYÉ) - (M. GRIMAUD)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Gaby CHARROUX
Signature numérique de Gaby CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE MARTIGUES, oi=NTRFR-211300561, ou=0002 211300561, sn=CHARROUX, givenName=Gaby, cn=Gaby CHARROUX, serialNumber=243162KJE026
Date: 14/03/2025 16:48:17 +01:00

Chaîne d'intégrité du document : 8A AE C0 49 F3 9C 05 CF 8B BE 89 E0 05 CA B1 D8
Publié le : 18/03/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/566975